

ARRETE MUNICIPAL n°8 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur les voies communales de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 16/01/2025, formulée par l'entreprise AZ. TECHNOLOGIE - 9 Avenue de Norvège - 91140 VILLEBON SUR YVETTE représentée par M. Wissam SOUMMAR

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à AZ. TECHNOLOGIE de réaliser des travaux d'implantation et remplacement de poteaux en bord des voies communales de Vinezac (Ardèche).

TOUTES LES VOIES COMMUNALES LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

DU LUNDI 20 JANVIER AU VENDREDI 28 MARS INCLUS
DE 7H30 À 17H00

Article 2 :

La Société AZ. TECHNOLOGIE se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Société AZ. TECHNOLOGIE est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La Société AZ. TECHNOLOGIE

Fait à Vinezac, le 16/01/2025,

Le Maire,
André LAURENT.


L'Adjoint délégué